

CONTRAT DE PARTENARIAT / OFFRE PRIVILEGE CSE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part, la société
dont le siège social est situé à
représentée par

SAVEURS DES MARAIS
121 AV DE ST AMAND - BOURGES.
A. QUERON

Et

D'autre part, le Comité Social et Economique MBDA FRANCE BOURGES
situé 8 Rue Joseph Le Brix à Bourges,
représenté par le Secrétaire du CSE, Anthony PRAUD

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

DUREE – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent contrat qui prend effet à compter de ce jour est conclu pour une durée de 12 mois.
Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, il se renouvellera à chaque terme par tacite
reconduction pour une nouvelle période de 12 mois.

OBLIGATIONS DES PARTIES

La remise sera faite directement en caisse sur présentation du badge du salarié MBDA /
ROXEL / ASB. Cette remise sera non cumulable aux autres offres ou promotions en cours.

OFFRE :

5% de remise sur l'ensemble de
la gamme, hors promotion en magasin,
toute l'année.

Fait à Bourges, le



Saveurs des marais
BISCUITERIE ARTISANALE
119-121 avenue de Saint Amand - 18000 BOURGES
Tél: 02 48 24 48 01 - Fax 02 34 88 14 42
Site: 790 499 446 0025

Le CSE MBDA Bourges

A. PRAUD



8, Rue Joseph Le Brix
18000 BOURGES
Tél. 02 48 55 53 53